GRAND CONSEIL

Motion Louis Duc 011.02
ICA

Création d'un organe de médiation dans le canton

(dépôt et développement)

La société dans laquelle nous évoluons, les contraintes, les exigences diverses, la course à la libéralisation tous azimuts, font que cette société crée, à n'en pas douter, des disparités telles que nombreux sont celles et ceux qui n'ont plus de repères, les appels au secours se multiplient, les centres de psychothérapie ne désemplissent pas, bref à quel saint se vouer ?

Je greffe à cet état des lieux tout un cortège de faits très divers qui se soldent par des décisions de justice parfois arbitraires, une incompréhension que ressentent comme une injustice criante toutes celles et tous ceux qui ont connu ces ordonnances qui les désavouent, mettant du coup en accusation la magistrature, le barreau, le monde politique, etc. Cette situation, certes pas nouvelle, mais qui a pris une ampleur considérable ces dernières années, doit interpeller en urgence le pouvoir politique.

Des faits dramatiques se sont récemment produits aussi bien en Suisse que partout ailleurs dans le monde, il faut donc leur accorder une importance toute spéciale. Nous ne gérons pas ces actes insupportables, effroyables, mais nous pouvons tenter une réflexion, tout peut recommencer demain !

Certes, nous avons quelques structures pour comprendre, créer certains compromis, éviter au maximum certains dérapages ; toutefois, l'appareil mis en place, actuellement à disposition de toutes celles et de tous ceux qui se sentent incompris, laissés pour compte, pénalisés, injustement peut-être, cette infrastructure ne suffit plus.

Je propose donc au Conseil d'Etat de créer un organe de médiation, un organe qui pourrait être une commission de médiation, avec une antenne dans chaque district, à l'exemple, pour sa composition, d'une commission foncière.

Cette commission aurait l'avantage de couvrir tous les besoins du canton, ayant bien sûr un membre pour chaque district. Elle aurait ainsi l'avantage d'être au plus près du besoin qui s'affirme de plus en plus.

Elle éviterait également que tant et tant de citoyens de notre canton, complètement déstabilisés, rattrapés et paumés par le rythme infernal imposé à notre société, tous ces gens-là trouvent à proximité un organe qui les écoute, les considère, leur évite également des procédures longues et coûteuses pour des compromis, des conciliations, bref leur évite de tomber dans le ras-le-bol, la déprime inévitable, le suicide mais également, et c'est à éviter coûte que coûte, à des actes irréfléchis.

(Sig.) Louis Duc, député
et 2 cosignataires

30 avril 2002